

CONSEIL D'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU 26 FEVRIER 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Conseil d'exploitation du 13 janvier 2025.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Débat d'Orientation Budgétaire
- b) Convention avec la régie autonome du restaurant le Mine904 (**point ajouté**)

II. DIVERS

ooOoo

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Débat d'Orientation Budgétaire

L'exercice du DOB est avant tout de proposer, de discuter de ce qui pourrait être fait ou engagé mais encore à l'état de prévisions et ce pour la plus part des actions de développement et/ou de fonctionnement à venir et en l'occurrence en 2025.

L'année budgétaire 2025 devrait être l'année de la continuité.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- optimisation des dépenses RH et autres, et communication active et engagée.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

- aucun investissement majeur n'est prévu en 2025.

Le Conseil d'exploitation,

- prend acte des orientations budgétaires ainsi définies.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

b) Convention avec la régie autonome du restaurant le Mine904

Il est demandé au Conseil d'exploitation de déterminer par convention la prise en charge et le paiement des frais de repas de la direction, du Président des assemblées et du personnel des 3 structures : application d'une décote et/ou d'une réduction.

Il est proposé aux membres du Conseil d'appliquer une décote selon le principe suivant :

- Direction et Président dans le cadre de leurs fonctions une décote de 60% sur les prix des plats et autres consommations et la gratuité sur les menus du jour ; règlement par facturation entre les deux structures ;
- Personnel accompagné ou pas de leur conjoint, guide musée accompagné ou pas de leur conjoint une décote de 25% sur l'ensemble des prix des plats à la carte hors boissons et autres.

Le Conseil d'exploitation,
décide à l'unanimité,

D'appliquer une décote selon le principe suivant :

- Direction et Président dans le cadre de leurs fonctions une décote de 60% sur les prix des plats et autres consommations et la gratuité sur les menus du jour ; règlement par facturation entre les deux structures ;
- Personnel accompagné ou pas de leur conjoint, guide musée accompagné ou pas de leur conjoint une décote de 25% sur l'ensemble des prix des plats à la carte hors boissons et autres.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 17h45.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS

AHR Robert Président
KEUPER Didier
KIEFFER Constant
JACQUES Michel
LE BLANC Yannick

ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

EXCUSES